

*Article 21 du Règlement***LE CANADIEN NATIONAL****LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE SUPPRESSION DE LA RELÈVE DE NAKINA POUR LE NORD DE L'ONTARIO**

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Madame le Président, je signale à la Chambre un problème qui revient périodiquement dans le nord de l'Ontario à propos des activités du CN. Ce problème, c'est le projet de suppression de la relève de Nakina.

En deux mots, les chemins de fer ont jugé que de fréquents changements d'équipage ne s'imposent plus comme à l'époque de la vapeur. C'est peut-être vrai en général, mais il y a des exceptions. Dans le nord de l'Ontario, il y a le climat plus difficile, la monotonie de parcours qui paraissent interminables en pleine forêt, les difficultés venant de l'entretien de la voie, et tout cela justifie le maintien de la relève à Nakina.

Au début des années 70, le CN a gagné un pouce en obtenant qu'un train de marchandises par jour circule sans relève. Fort de cette expérience, il soutient qu'il a démontré la justesse de sa cause. Non, répondent les cheminots, car cet unique train de marchandises se voit accorder la priorité par les services d'exploitation.

En 1964 le projet de suppression de la relève à Nakina a provoqué une grève sauvage, et une enquête qui nous a valu le rapport Freedman. Les syndicats sont maintenant tenus de négocier avec le chemin de fer les conditions de la suppression de la relève au nom de leurs adhérents concernés, mais ils restent tout à fait opposés au projet.

Dans le nord de l'Ontario, le CN a la réputation d'être la société la plus rébarbative, celle qui a le moins le sens des responsabilités. Nous espérons que la nomination d'un nouveau directeur général et d'un nouveau président du conseil améliorerait la situation.

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE****LA PUBLICATION À L'ÉCHELLE NATIONALE DE L'ANNONCE FAITE AU QUÉBEC**

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question a trait à la politique du transport des grains. Le 9 février dernier, en réponse au député d'Elgin (M. Wise), le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) affirmait: Au Québec, le gouvernement provincial a lancé un programme publicitaire spécial, et du même coup, à mon avis, a induit les gens en erreur. Le 22 février, au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), le ministre affirmait: Le Québec surtout a publié d'énormes annonces, fait visionner des films et des diapositives, et ainsi de suite. Nous pensons que notre programme d'information coûtera environ \$350,000.

Pour la bonne compréhension de ce dossier, j'aimerais rétablir les faits, et je doute que le ministre ait été bien informé comme son collègue dans une affaire maintenant célèbre. La coalition québécoise comprend, entre autres, l'UPA, la Fédération, les meuniers, les agronomes, les ministères de l'Agriculture et des Transports du Québec et même le parti libéral du Québec. Les dépenses publicitaires de la coalition ont été de

\$6,089 pour des avis de convocation à des réunions locales. Le gouvernement du Québec a payé 25 p. 100 de cette somme et a produit un diaporama à même les fonds du ministère de l'Agriculture. La seule et autre source de revenus de la coalition est la vente de macarons.

Avant de dire qu'un gouvernement provincial a mis sur pied un programme d'information «bœuf» et tenter de démontrer la nécessité d'un programme canadien de publicité sur une politique décrite par tous, le ministre devrait vérifier ses sources de renseignements et ainsi il éviterait probablement d'induire lui-même la Chambre en erreur. On sait tous maintenant où peuvent mener de telles affirmations, et le ministre devrait apporter des preuves avant d'affirmer . . .

**Mme le Président:** A l'ordre!

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉDUCATION****LA MODIFICATION DU FONDS CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS**

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, le Fonds canadien de prêts aux étudiants doit permettre à tous les jeunes canadiens de poursuivre leurs études ou d'acquérir la formation dont ils ont besoin pour trouver un emploi dans notre société où les techniques de pointe sont à l'honneur. Or, ce programme échoue sur toute la ligue à l'heure actuelle.

Les taux d'intérêt élevés et un niveau de chômage de 22 p. 100 chez les jeunes sont des obstacles insurmontables pour les enfants des classes laborieuses qui, si désireux qu'ils soient de s'instruire, redoutent d'avoir à contracter une lourde dette qu'ils n'arriveraient pas à rembourser une fois leur diplôme obtenu.

Par ailleurs, du fait que les étudiants à temps partiel ne peuvent obtenir des prêts de ce Fonds, de nombreux travailleurs non spécialisés et de nombreux chefs de familles monoparentales ne peuvent tout simplement pas parfaire leur formation tout en assumant leurs responsabilités familiales. Voilà pourquoi j'exhorte vivement le gouvernement à intervenir à ce double point de vue: Décréter un moratoire sur les intérêts que doivent payer les étudiants diplômés qui n'arrivent pas à trouver du travail, et reviser le programme de prêts de façon à permettre aux étudiants à temps réduit d'obtenir de l'aide pour fréquenter l'école et parfaire leur formation.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE****LES SIGNES DE RELANCE**

**M. Jim Schroder (Guelph):** Madame le Président, bien que le Canada ait réussi mieux que la plupart des autres pays à passer au travers de la récession, on ne saurait nier que les dernières années ont été très difficiles pour les nombreux Canadiens qui ont perdu leur emploi ou, encore, dans le cas des jeunes, qui n'ont pas réussi à en obtenir.